



usurpation d'identité et commande faite à mon nom

Par **momo17**, le **11/12/2010** à **11:04**

Bonjour

En juillet 2008, j'étais demandeur d'emploi j'avais posté une demande d'emploi sur internet et là j'étais contacté par quelqu'un qui m'a proposé une offre d'emploi (réception colis et ensuite le renvoyer) donc j'ai postulé à cette offre.

Mais, le même mois j'ai bien reçu les colis et j'ai suivi à la lettre la marche à suivre. Mais c'est un samedi dès que le transporteur était venu récupérer les colis et c'est de là que j'ai découvert le pot aux roses quand une autre entreprise de transports qui m'a appelé pour me dire qu'elle allait venir récupérer les colis et j'ai répondu "il y a une heure à peu près un transporteur est venu récupérer les colis" et en parlant avec elle que je me suis dit "IL Y A UN PROBLEME" mais c'était trop tard les colis étaient déjà partis. Ensuite, dans l'après midi ou le lendemain j'ai été porté plainte à la gendarmerie en expliquant la situation. Et là ils ont écrit sur un cahier le pourquoi je suis venu les voir et ne m'ont rien donné comme preuve de dépôt de plainte. La deuxième personne quant à elle, elle est parti porté plainte dans sa ville, et là ils lui ont donné une preuve. Ensuite, j'ai fait des recherches sur internet concernant l'entreprise en question et j'ai vu que l'intitulé de l'entreprise était à toulouse, je les appelé et là ils m'ont dit la même chose 'qu'il y avait des africains qui ont usurpé l'identité de leur entreprise afin de faire des trafics de colis". J'ai expliqué ce qui m'était arrivé et m'ont dit de porter plainte à la gendarmerie. J'ai répondu que je l'ai fait et qu'ils m'ont rien donné comme preuve, et m'ont dit que ce n'était pas normal. La secrétaire m'a envoyé par mail les preuves d'usurpation d'identité de leur entreprise.

Et là en Août 2010, je reçois une lettre du contentieux me demandant de payer 978€ car ils ont été mandaté par pixmania de récupérer cette somme. Dès réception de ce courrier, j'ai téléphoné en expliquant que j'ai été victime d'usurpation d'identité, et ils m'ont demandé de leur envoyer une copie de ma carte d'identité, une attestation sur l'honneur et des preuves. Chose que j'ai faite car j'ai été à la gendarmerie porter plainte de nouveau en précisant que j'étais venu les voir en juillet 2008 et ils m'ont fait remarquer qu'ils se souvenait de ma venue. Ils m'ont fait le dépôt de plainte.

Par **Domil**, le **11/12/2010** à **12:07**

Vous avez un contrat de travail ?

Par **momo17**, le **11/12/2010** à **20:03**

Bonsoir Domil,

Excusez-moi je viens juste de prendre connaissance de votre message.

Oui, j'ai un contrat de travail. J'ai mis la suite de mon message sur une autre page.

Vraiment je ne sais pas quoi faire, je ne peux pas payer une commande que je n'ai pas fait. Et aussi quoi faire avec cet huissier qui me poursuit avec cette affaire.

Je vous remercie beaucoup de m'avoir répondu.

Cordialement,

Momo17

Par **Domil**, le **11/12/2010** à **21:07**

Vous envoyez copie de votre contrat de travail à l'huissier en LRAR, en lui disant de s'adresser à votre employeur

Par **momo17**, le **12/12/2010** à **09:54**

Bonjour

Je ne peux pas envoyer de contrat parce que l'employeur en question est un africain et je n'ai pas ses coordonnées. Il a pris les coordonnées d'une vraie entreprise sur toulouse pour se faire passer pour l'employeur. C'est pour ça en plus, il faut que je trouve absolument une solution avec cette affaire embarrassante pour moi.

Pourtant ce que je ne comprends pas, c'est que j'ai envoyé tous les documents, copie de dépôt de plainte, copie de ma carte d'identité, une attestation sur l'honneur à cet huissier mais il continue quand même à m'envoyer des lettres de menace pour une affaire qui ne me concerne pas.

Merci

Cordialement,

Momo17

Par **Domil**, le **12/12/2010** à **10:57**

Si vous avez fait toutes les LRAR, attendez la convocation au tribunal et là vous expliquerez l'arnaque au juge.

Sans jugement, l'huissier n'a qu'un pouvoir de recouvrement AMIABLE.